



Génocide arménien: le président du Sénat français soutient le texte

19/01/2012 13h38 GMT - SÉNAT-FRANCE-TURQUIE-ARMÉNIE-JUSTICE-DIPLOMATIE - Monde (FRS) - AFP

PARIS, 19 janvier 2012 (AFP) - Le président PS du Sénat français Jean-Pierre Bel a affirmé jeudi que la proposition de loi UMP pénalisant la négation du génocide arménien "n'est pas une loi mémorielle" et qu'il "s'en tiendra" à la position du groupe PS, en faveur du texte.

"Il ne s'agit pas d'une loi mémorielle. J'appartiens à un groupe politique qui a pris position et ma position sera la sienne" a déclaré le sénateur de l'Ariège lors de ses vœux à la presse.

Le 12 janvier lors d'une visite à Berlin, il s'était montré plus réservé se disant "de moins en moins favorable aux lois mémorielles". "Le président du Sénat a un privilège extraordinaire, il n'est pas obligé de voter", avait-il ajouté.

"J'ai pris acte de l'inscription par le gouvernement de cette proposition de loi, c'est un sujet qui est ancien, il y a ici une perception particulière des sénateurs", a-t-il souligné jeudi, traduisant néanmoins un certain embarras.

"La commission des lois s'est exprimée, c'était le temps du débat au sein de la commission des lois, il y aura le temps du débat, du choix et du vote lundi en séance", a-t-il observé.

"Je note les réticences, je note que la commission des lois qui s'était déjà exprimée il y a quelques mois à l'unanimité contre, s'est exprimée majoritairement dans ce sens mais de manière beaucoup plus nuancée, moins unanime", a-t-il ajouté.

Les deux principaux groupes politiques du Sénat, l'UMP et le PS sont divisés sur ce texte.

La commission des lois de la Haute assemblée a rejeté mercredi le texte en adoptant une motion d'irrecevabilité présentée par son président, le socialiste Jean-Pierre Sueur, pratiquement au même moment où le groupe PS tenait une conférence de presse de soutien au même texte.

Le 4 mai 2011 le Sénat, alors à droite, avait rejeté un texte quasiment identique en votant une motion d'irrecevabilité de sa commission des lois.

Lundi prochain en séance les sénateurs doivent se prononcer sur la proposition de loi portée par la députée UMP Valérie Boyer, qui avait été votée par l'Assemblée nationale le 22 décembre. Traditionnellement le président du Sénat ne vote pas, mais il peut le faire.

szb/vdr/mad/fm